

Mention d'information concernant l'enregistrement des appels téléphoniques

AXA IM Select France, en tant que responsable de traitement, utilise un dispositif d'enregistrement des appels entrants et sortants de ses gérants pour répondre à la finalité suivante :

- Le respect de la réglementation applicable aux activités de la société de gestion relative à l'enregistrement et à la conservation des conversations téléphoniques ;
- Le contrôle de la régularité des opérations effectuées et leur conformité aux instructions données.

Ce traitement est fondé sur la base légale suivante : l'obligation légale. AXA IM Select France, en tant que société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, doit en effet se conformer à la réglementation applicable à ses activités.

Les conversations téléphoniques enregistrées sont conservées pour une durée maximale de 5 ans.

Vous disposez de droits vous permettant notamment d'accéder à l'enregistrement vous concernant.

En justifiant de votre identité, vous pouvez ainsi exercer vos droits en adressant :

- Un courrier électronique à select.france.servicedpo@axa-im.com
- Ou un courrier postal à : AXA IM Select France, RECLAMATION DONNEES PERSONNELLES, 6 Place de la Pyramide, Tour Majunga, 92800 PUTEAUX.
- Vous disposez par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.